

# le travail



**APRES 20 ANS:  
\$40.00  
PAR SEMAINE**



vol. 41, no 6, montréal, juillet 1965

GÉRARD

dix cents

# Les pauvres, un réservoir pour les exploiters

Dans un monde où seul a une bonne place l'homme ou la femme qui se débrouille, celui qui ne se débrouille pas devient un pauvre.

Tout le monde admettra qu'un travailleur qui gagne moins de \$3,000 par année est un pauvre. Il est mal logé, mal nourri, mal vêtu et ses enfants le sont eux aussi.

Ces pauvres forment un réservoir immense, un capital humain, dans lequel l'entreprise puise à volonté la main-d'oeuvre de .50 cents à \$1 l'heure, des enfants, des femmes et hommes sans instruction.

C'est là une exploitation possible à cause du mépris qu'ont les gens à l'aise pour les pauvres.

— "Ils aiment leur misère."  
— "Gueulez pas contre les taudis, ils aiment leur crasse," disent les gens à l'aise.

Les ouvriers syndiqués prouvent que c'est faux. Les syndiqués ont réussi en bonne partie à se sortir de la misère et de la crasse, malgré les politiciens, malgré la police et ses matraques.

Les travailleurs syndiqués savent que s'ils ne plaident pas pour les pauvres, personne ne le fera. C'est pourquoi la CSN va agir.

En demandant que le salaire minimum soit porté à \$1.25 l'heure, soit \$2,500 par année, ils savent que ce n'est qu'un début de réforme dans un système pourri. Mais ils veulent donner de l'espoir aux dizaines de milliers de pauvres qui ne peuvent presque plus s'aider eux-mêmes, ou même s'organiser.

Comme ils se sont eux-mêmes arrachés à la pauvreté, les travailleurs syndiqués sauront combattre pour les milliers d'exploités qui n'ont même pas de quoi se loger et se nourrir comme des êtres humains.

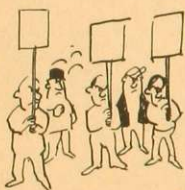
Richard Daignault

## Le dernier combat de Raymond Gagnon, l'indomptable bagarreur de la Côte-Nord

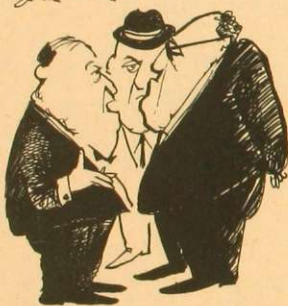
par Pierre

Vadeboncoeur

Il est mort dans la prime quarantaine, terrassé par le cancer, il y a à peine un an.



Marche ou  
...grève



GIRDP

Un syndicat de patrons... Je ne vois que ça pour protéger nos intérêts.

## le travail

LE TRAVAIL 92

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 4364 St-Denis, Montréal. Tél.: 844-2531. Imprimé par les Editions du Richelleu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Je le revois encore, sa chemise ouverte jusqu'au milieu de la poitrine, dans le grand froid de la Côte-nord, tête nue, la face puissante et bouffie sous une crinière en broussaille, circulant parmi la cinquantaine de lieutenants qu'il s'était recrutés, familier et dégagé avec tous, mais le plus fort physiquement, moralement, par la volonté, par l'intelligence, écouté, suivi, aimé, par tous ceux-là, ou redouté par quelques-uns d'entre eux.

Pendant six ou sept ans il avait travaillé 18 heures par jour. Installé du jour au lendemain à Hauterive, chargé d'une mission par la CSN, il avait fait face à la domination concertée du grand capitalisme, du gouvernement, d'une petite bourgeoisie locale, de syndicats internationaux exploiters et pourris, conspiration arrogante encouragée par Duplessis et qui régnait par la peur sur une population à peine affranchie des villes fermées.

Il avait le don de l'amitié et du commandement. Dans les affaires matérielles, il était le désordre incarné.

Dans la stratégie d'une lutte complexe, difficile, dure et dangereuse, il était un maître, l'esprit le plus clair et le plus sûr que j'ai connu, ce qui ne veut pas dire seulement le plus prudent, mais le plus audacieux tout ensemble.

Il était violent et maître de soi, exigeant pour soi-même bien plus durement que pour les autres, fidèle, sans raffinement acquis mais naturellement délicat dans ses rapports avec les autres, et son courage, nullement forcé, était légendaire.

Il a tout fait reculer, dans les conditions les plus difficiles. Après quelques années, nouveau venu dans la place, il faisait et défaisait le conseil municipal. Il a délogé les principales

unions internationales qui se trouvaient là.

Il a imposé la loi syndicale aux profiteurs de l'arbitraire. Il a installé la CSN sur la Côte-nord et avec elle un vigoureux syndicalisme. Il a fait face aux tracasseries de la police, il a été traduit devant les tribunaux, il a affronté les menaces d'hommes armés.

Un jour qu'il était avec un petit nombre d'autres à faire du piquetage, une bande armée de fusils fait irruption et exige de traverser la ligne. Il s'avance seul vers la troupe, empoigne le chef des voyous par le collet, lui



ordonne de ficher le camp, engueule les autres — "Vous êtes trop vaches pour tirer", — les canons s'abaissent, le chef tremble et s'enfuit avec sa meute de lâches.

Cet homme, supérieurement honnête, ce qui le rendait encore plus redoutable pour les bandits à tuyaux de castor, s'appelait Raymond Gagnon. Il haïssait le capitalisme. Il dévorait rajeusement l'injustice. Il était catholique et certainement très croyant, mais sa religion consistait surtout à se battre comme un lion pour les opprimés. Un jour, il a eu cette parole de croyant que je trouve admirable: "Mon salut? Mon salut, c'est la dernière de mes préoccupations!"

# 5,000 oubliés



Les travailleurs dans les hôpitaux de Québec sont décidés. Ils demandent un juste salaire et de justes conditions de travail.

Après de longues et pénibles tentatives de négociations avec les multiples institutions de Québec et des alentours, il leur a fallu voter la grève.

Syndicats masculins et féminins des employés la votaient dans une proportion de 96 p. 100.

Le procureur général Claude Wagner, selon ce que lui permet une nouvelle loi "libérale", a obtenu une injonction qui empêche temporairement la grève. Il faut espérer que les autorités hospitalières et gouvernementales comprendront la situation de ces 5,000 employés et en arriveront à une entente avant la fin de l'injonction. Autrement, il y aura grève.

Il est difficile de comprendre le durcissement des positions du gouvernement et des hôpitaux vis-à-vis leurs employés car ils constituent la classe de travailleurs la moins exigeante que l'on puisse imaginer.

## \$16 par mois

En 1942, durant la prospérité qu'a suscitée la production de guerre, certaines catégories d'employés gagnaient encore \$16 par mois! Ils étaient logés et nourris, évidemment.

Au cours de cette année de 1942 il y a eu une révolution dans les salaires. De \$16 par mois, ils ont fait un bond incroyable de 500 p. 100, c'est-à-dire à \$15 par semaine dans certaines catégories. Depuis, soit sur une période de 24 ans, les salaires des employés d'hôpitaux se sont améliorés mais ils étaient tellement bas

qu'ils n'ont jamais atteint un niveau satisfaisant.

Ce n'est pas avec des salaires de \$40 quelques, de \$50 quelques, ou de \$60 quelques, qu'on rattache les deux bouts en 1965.

Il faut être drôlement dur ou inconscient pour prétendre le contraire.

Mais ce sont là des salaires qui se paient dans les hôpitaux de Québec.

Le syndicalisme existe depuis longtemps dans les hôpitaux. Comment se fait-il que la situation actuelle soit si insuffisante.

Jean-Marie Houle, président d'un syndicat des employés des préposés à l'entretien qui aura bientôt 500 membres, explique :

"On réglait nos affaires tous seuls. Personnellement j'étais anti-syndicaliste à mort.

"Aujourd'hui on sait qu'on n'aura rien à moins de s'unir.

"Après tout, pourquoi les employés d'hôpitaux à Montréal gagnent-ils plus que nous? On paie les mêmes taxes, on veut les mêmes salaires. Si on veut payer des salaires différents dans différentes régions le gouvernement devra imposer des taxes différentes par région."

Mlle Magella Cyr, du pavillon Lamennais de l'Hôpital St-Michel-Archange, est à l'emploi de cette institution depuis 27 ans.

Au début, elle gagnait \$10 par mois. Aujourd'hui les employés dans son syndicat gagnent \$40 par semaine en moyenne et ils doivent payer le logement et la nourriture.

La semaine est de 40 heures.

Mlle Cyr s'occupe maintenant des relations avec le public qui visite l'hôpital.



Mlle Magella Cyr: "Plusieurs employés sont sur la finance, même pour acheter du linge".

Elle estime que, pour boucler le budget, 75 p. 100 des employés masculins ont deux emplois et souvent mari et femme travaillent afin de soutenir la famille.

M. J. Boulay, à l'emploi de l'Hôpital du Sacré-Coeur, s'occupe de patients épileptiques. Il souligne que les religieuses ne travaillent plus le dimanche et qu'elles prennent maintenant des vacances.

Le travail des laïques est moins onéreux qu'autrefois mais par contre, étant donné les améliorations dans le traitement des malades, il exige plus d'attention et beaucoup de délicatesse.

Pierre Lavoie est membre de l'exécutif du syndicat depuis près de 23 ans. Son salaire, depuis qu'il travaille comme infirmier à St-Michel-Archange, est passé de \$15 à \$74 par semaine sur une période de 22 ans.

M. Lavoie est un homme qui a été obligé de se débrouiller. Marié, père de 10 enfants, il a toujours eu deux emplois et il a déjà travaillé 108 heures par semaine. Sa femme a fait beaucoup de couture en plus de voir aux besoins de la maisonnée.

Les demandes que font les 5,000 employés de Québec ne sont pas énormes. La parité avec Montréal donnera aux hommes des salaires de base variant de \$70 à \$75 et aux femmes de \$50 à 55.

Le public ne peut manquer de comprendre qu'il s'agit là d'un début dans les ajustements qui s'imposent dans le secteur hospitalier.



Jean-Marie Houle: "On n'aura rien à moins de s'unir". M. J. Boulay: "A l'hôpital Sacré-Coeur, les soeurs ne travaillent plus le dimanche". Pierre Lavoie: "J'ai toujours été obligé d'avoir deux emplois".



# Les employés du port de Montréal en ont assez de se faire bousculer

par Rolland PEPIN  
(négociateur de la CSN)

Cette grève-là existe parce que les gars du port de Montréal ont été terriblement négligés par l'ancien syndicat.

C'est ainsi que la gérance du port détient des droits incroyables. Il faut tout refaire. Les gars travaillent dans des conditions inhumaines, sous l'oeil d'une police servile à la gérance du port.

Ensuite, les problèmes se sont accumulés. Prenons les salaires. Depuis 1948, les salaires des 1,000 employés du port ont augmenté de 110 pour cent alors que dans les industries semblables, la hausse a été de 238 pour cent.

Prenons le problème de l'hygiène dans le port; c'est pitoyable. Nous voulons à ce sujet négocier plusieurs clauses afin d'humaniser les conditions dans lesquelles ces hommes travaillent.

Au port de Montréal, la direction se comporte d'une façon dictatoriale. Elle transfère les employés à sa guise. Voilà une situation nettement intolérable, mais de vieille date.

Les travailleurs du Québec seront étonnés de l'acharnement que met le port à refuser de payer des salaires convenables. Pourtant dans la plupart des cas, les demandes sont inférieures à ce qui se paie ailleurs pour les mêmes catégories d'emplois.

Une chose fondamentale qu'il faut établir au port est une pro-



Robert Sauvé, secrétaire-général de la CSN, qui vient d'intervenir dans le conflit à la demande des grévistes.

cedure de griefs. Les anciens contrats n'en prévoient aucune.

Mais ce qu'il y a de très grave au port de Montréal ce sont les conditions dans lesquelles les employés travaillent.

Pour en avoir un aperçu lisez le texte d'une clause du contrat en négociation et vous admettez qu'il est difficile de croire qu'en 1965 cette clause n'existe pas encore dans la convention collective de ces employés.



# Le port ne veut pas entendre parler de cette clause

## ARTICLE 22 — HYGIENE, SANTE ET SECURITE :

22.01 — Le Conseil des ports nationaux convient de prendre les dispositions nécessaires pour assurer aux employés des conditions de travail comportant les meilleures garanties de bien-être, d'hygiène et de sécurité.

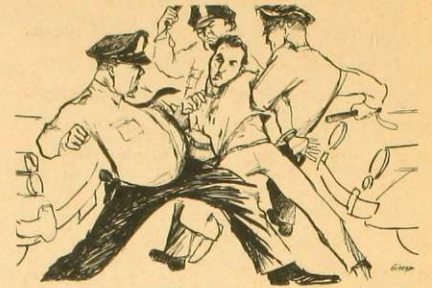
Il s'engage à aménager des locaux convenables pour VESTIAIRES ET DOUCHES. Il n'y aura aucune fouille d'effectuée dans les vestiaires des employés en dehors de la présence de ceux-ci. Il verra à ce que les employés travaillent dans un milieu sain, en veillant à ce que l'AERATION ET LE CHAUFFAGE SOIENT ADEQUATS et que LA POUSSIÈRE ne porte pas atteinte à la santé des travailleurs.

Un comité d'hygiène, de santé et de sécurité sera formé dès la signature de la présente convention. Ce comité sera composé d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des employés nommés par chacune des parties aux présentes.

Si le comité fait des recommandations et que le Syndicat n'est pas satisfait desdites recommandations, il pourra faire des griefs selon la procédure des griefs prévue à la présente convention.

22.02 — Tout employé peut refuser d'effectuer un TRAVAIL QU'IL JUGE DANGEREUX tant et aussi longtemps que la condition dangereuse persistera, sans qu'il puisse être l'objet d'une mesure disciplinaire.

22.03 — Le Conseil s'engage à mettre UNE AMBULANCE A LA DISPOSITION DES EMPLOYES couverts par la présente convention. Cette ambulance devra être équipée de tous les appareils nécessaires pour pratiquer la respiration artificielle, incluant l'oxygène.



Raymond Pepin, un employé du port, raconte qu'il a été sauvagement battu par la police du patron au moment de son arrestation, peu après le déclenchement de la grève. M. Pepin a rencontré les journalistes et donné sa version. Il est sous le coup d'un certain nombre d'accusations en rapport avec ce conflit, mais il a été libéré sous caution en attendant les procédures.

22.04 — Tous les lieux de travail et leurs VOIES D'ACCES SERONT BIEN ECLAIRES, le tout conformément aux standards de la Canada Standard Association.

22.05 — Il y aura à chaque quai et dans chaque bâtisse un nombre suffisant de boîtes ou ARMOIRES A PANSEMENTS, clairement marquées d'une croix blanche sur fond rouge ou d'une croix rouge sur fond blanc. S'il y a plusieurs boîtes ou armoires à pansements, elles seront placées à une distance raisonnable les unes des autres.

Chaque boîte ou armoire à pansements sera toujours garnie et bien

rangée et ne contiendra que le nécessaire de premiers soins...

22.06 — Les boîtes ou armoires à pansements seront confiées AUX SOINS D'UNE PERSONNE FACILE A ATTEINDRE PENDANT QUE LES EMPLOYES SONT AU TRAVAIL, sauf aux endroits où le nombre total des travailleurs n'excède jamais dix (10). Les préposés aux boîtes ou armoires à pansements devront être compétents et devront avoir suivi des cours de premiers soins.

22.07 — A tous les endroits où plus de dix (10) travailleurs sont employés, IL Y AURA UNE CIVIERE CONVENABLE et des moyens permettant de faire venir une ambulance...

**andré bolduc** Ex-directeur du "Jeunesse Ouvrière"

## La clé du succès chez nous : connaître la "gamic"

La moitié des étudiants boursiers de l'Etat du Québec auraient fait de fausses déclarations pour hausser le montant de leur bourse en 1964-65.

Des centaines de jeunes faussent régulièrement leur âge pour entrer sur le marché du travail.

Il est courant que des chômeurs racontent un tas de "menteries" pour obtenir des "jobs".

A Québec, on a mis à jour un système bien organisé d'acquiescement facile de billets de circulation.

Les faits sont là. Il existe bien une foule de gens qui savent se débrouiller dans la vie.

Ils connaissent la "gamic", comme on dit dans le milieu.

CONNAITRE LA "GAMIC" — formule miracle, passe-partout idéal est le fait de nos débrouillards, de nos "smart", comme on les appelle.

Connaître la "gamic", c'est un art! L'art de se servir habilement des lois et des règles, l'art de savoir tirer des ficelles, d'utiliser des "connections", l'art d'avoir un traitement particulier et privilégié, l'art de se faire préférer aux autres.

Le patronage a sûrement atteint la plus haute cote de popularité dans ce domaine.

Chose certaine, la "gamic" fait l'affaire de bien du monde.

Imaginez, un problème social se pose. Les gens en place ne sont pas intéressés à compromettre leurs intérêts personnels dans une solution véritable. Alors, on met en branle une solution qui permettra à ceux qui connaissent la "gamic" de se débrouiller, de s'en sortir personnellement. De cette façon, ceux qui sont assez éveillés et qui pourraient faire les protestations ont la bouche close.

Le danger de l'affaire, toutefois, c'est que le nombre de ceux qui connaissent la "gamic" augmente trop. Immoralité, illégalité, corruption, besoin d'une police efficace et matraquante. Vous voyez l'affaire?

# Le bureau confédéral de la CSN passe à l'offensive!

La réunion plénière du bureau confédéral du 3 juillet, la première depuis l'élection de Marcel Pepin à la présidence, a été marquée de décisions importantes.

La CSN, par la voix des délégués de ses corps affiliés, a en effet déclenché son offensive contre la pauvreté en demandant une augmentation immédiate du salaire minimum à \$1., et dans six mois à \$1.25.

Par souci pour le bien-être des familles des travailleurs, la CSN réclame aussi un minimum de

deux semaines de vacances par année pour tous.

Le bureau confédéral a proposé plusieurs changements au régime de pension d'Etat que veut implanter le gouvernement Lesage.

Les journaux ont largement diffusé les détails de ces propositions dont la plus importante est celle qui demande au gouvernement de modifier son projet de loi de façon à permettre l'investissement de 10 à 12 p.c. des argents de la caisse des dépôts dans de nouvelles entreprises québécoises.

Pour des raisons qui ne sont pas claires, le projet de loi actuel ne permet pas à la Régie des rentes d'investir dans de nouvelles entreprises plus de 1/2 de 1 p.c. des dépôts en caisse.

Michel Van Schendel

Journaliste  
de Montréal

## Québec vole au secours des pauvres compagnies

L'Esso Imperial, vous savez cette filiale de la fameuse Standard Oil qui contrôle, entre autres fiefs, le Venezuela, l'Arabie séoudite et le quart du parti républicain U.S.A. a réalisé ici même, l'an dernier, 79 millions de profits nets. C'est ce qui lui permet de refuser toute discussion avec des détaillants d'essence dont le salaire réel moyen, à Montréal, est de 56c l'heure...

Nos compagnies minières sont bien à plaindre. Les pauvres ont vu leur production augmenter de \$283 millions en dix ans. Leurs profits, qui ont un vif esprit de suite, ont grimpé encore plus. La mine **Campbell Chibougamau** a réalisé un profit net de 13 cents par action dans la deuxième moitié de 1964, soit 6 cents de plus que dans le deuxième semestre de 1963.

On comprend pourquoi la **Caisse des dépôts et placements du Québec** existe. Cet "instrument d'émancipation" voudra sans doute faire la courte échelle aux profits de la Campbell en achetant jusqu'à 30 p.c. de ses actions. Les articles 29 et 30 du Bill 51 le lui permettent. La Caisse des dépôts est là pour ça...

A moins qu'elle ne veuille investir dans la **Hollinger** et la **Labrador Mining**. Les bénéfices nets de cette dernière ont augmenté de 53 p.c. en 1964. Les

compagnies minières, ne voulant pas lâcher un si riche filon, sont de toutes les sociétés celles qui résistent le plus au syndicalisme. La Caisse des dépôts pourrait bien stimuler cette résistance en allant fortifier leur actif.

Mais, nous dit-on, le vent est à l'industrie secondaire de transformation. C'est elle que la Caisse voudra aider. Qu'à cela ne tienne! De toutes les industries québécoises, celle qui est promise à la plus forte expansion est l'industrie des produits chimiques. On calcule qu'elle augmentera ses immobilisations de 86.7 p.c. en 1965. Nous suggérons à la grosse Caisse et à son futur président d'offrir à la ci-devant **Shawinigan Chemicals**, depuis deux ans propriété de la **British American Oil**, de l'aider gracieusement. C'est là un placement sûr et cela vaut beaucoup mieux que de favoriser la naissance d'une quelconque CHIMBEC (invraisemblable Société des produits chimiques du Québec, du style SIDBEC et c'est tout dire). De toute manière (art. 31), une nouvelle chim-quelque-chose ne pourrait quémander à la Caisse, en 1970, que 0.5 p.c., soit \$5 millions, une goutte d'eau dans le Québec. Tandis que la vieille ci-devant Shawinigan pourrait toucher quelques dizaines de millions.

Deux poids, deux mesures.

Comment réagira le gouvernement?



A toute fin pratique, cela veut dire que la caisse des dépôts, qui devait, selon le gouvernement, permettre une expansion de notre économie, ne pourra fournir que de maigres capitaux aux nouvelles entreprises du Québec.

La conférence de presse donnée par le président Pepin et par Robert Sauvé, le secrétaire général de la CSN, à la suite de cette réunion a eu de très grandes répercussions.

Il y a lieu de croire que le gouvernement considère sérieusement les propositions de la CSN.

Une brève résolution demande à l'exécutif de la CSN de préparer un dossier sur la menace d'un Etat policier au Québec en vue d'une consultation éventuelle des corps affiliés.

Cette dernière résolution a soulevé la colère du ministre de la justice Claude Wagner qui s'est attaqué aux chefs du mouvement ouvrier qui ose se poser une telle question.

L'exécutif de la CSN a réagi calmement en expliquant qu'il est normal, en démocratie, d'examiner les rouages administratifs de l'Etat et de consulter les membres lorsqu'une situation inquiète.



## Les chauffeurs ont fini de payer pour les villes

Le transport public dans les municipalités de l'île de Montréal était devenu un fardeau trop lourd pour les seuls Montréalais. Les 4,000 employés de la Commission de transport étaient mal payés parce que personne n'osait crever l'abcès.

La grève du transport de Montréal a vidé cette situation.

Toutes les municipalités seront appelées à payer leur part, dorénavant.

Premier objectif gagné: l'intégration du transport à Montréal.

Le deuxième point important: la

revalorisation des chauffeurs d'autobus et des mécaniciens. Ils sont maintenant aussi bien traités que les employés des autres services publics.

Le troisième point: nous aurons probablement le billet unique partout dans l'île. Le transport coûtera moins cher pour ceux qui vivent dans les régions éloignées du centre de la ville. Les tensions qu'engendrent le transport en commun — question à l'étude dans toutes les grandes villes du monde — ont été en partie réduites par les meilleures conditions de travail offertes aux chauffeurs.

Le quatrième point: la grève a créé une unité profonde au sein du syndicat. Jamais une telle unité a régné auparavant dans ce syndicat qui groupe pourtant deux groupes bien distincts, les chauffeurs et les mécaniciens.

J'ai la conviction que le conflit a servi l'intérêt du public autant que celui des employés en forçant les hommes politiques à faire les réformes qui s'imposaient depuis des années.

**ROBERT SAUVE,**  
secrétaire général de la CSN.

# Montréal: l'abcès du transport est crevé

On va vous expliquer... La Commission de transport s'est assouplie... Elle a accepté notre proposition... Une convention révolutionnaire...



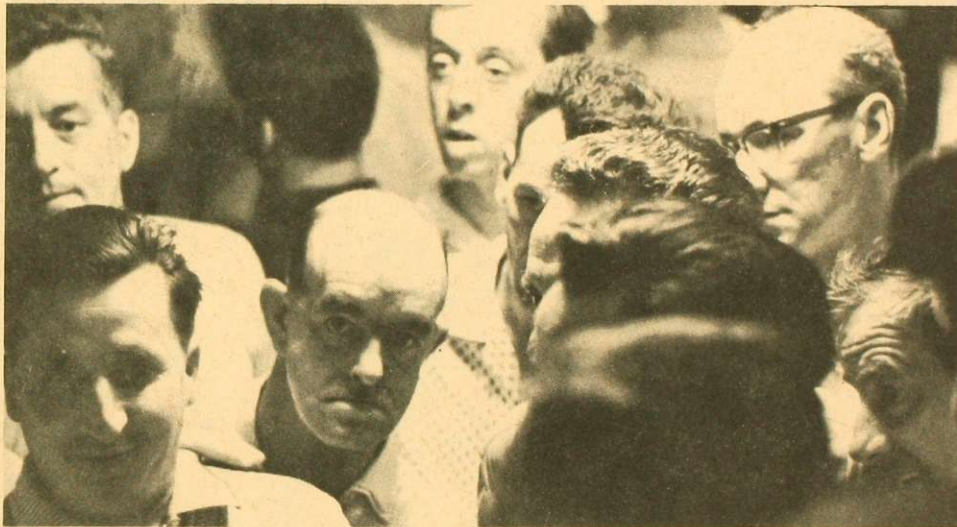
De g. à d. Marcel Pepin, Yvan Blais, Me Robert Burns, négociateur et Robert Sauvé.

Jacques Beauchamp, du syndicat des mécaniciens: Faut qu'on soit plus unis que jamais!

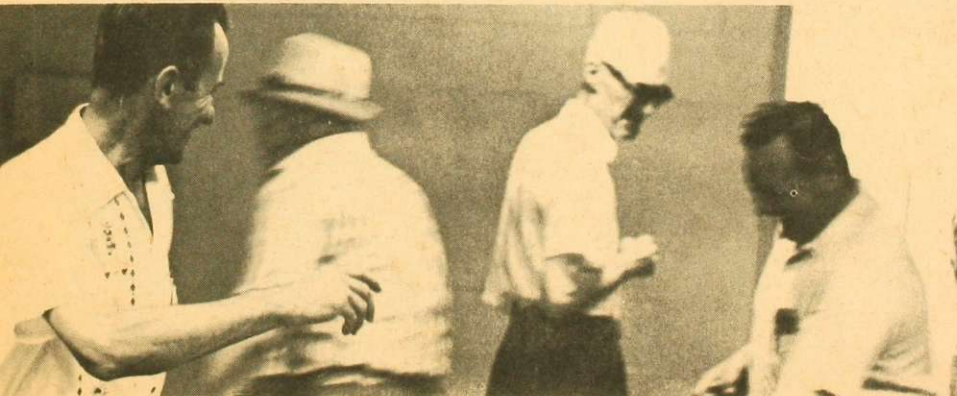


On écoute... C'est la première fois qu'on a vraiment notre mot à dire dans nos conditions de travail... La décision finale nous appartient... On ne se laissera plus chanter de chanson...

On discute... Les autorités municipales ont fini par comprendre... Elles vont cesser de subventionner le transport avec notre salaire... Les augmentations, on nous les doit depuis des années...



Un contrat révolutionnaire... Yvan Blais, président du Syndicat.



Les gars dansent de joie... En brûlant des allumettes... La bataille est gagnée...





# Chromium Mining: un mort, trois blessés, grève... et tout rentre dans l'ordre!

**BEAUHARNOIS.** — A minuit, le 19 juin, à la Chromium Mining and Smelting, le jeune Lauzon, était à quelques ieds d'une des trois immenses fournaises de l'usine.

## Des articles trop courts

Félicitations pour la nouvelle présentation du journal "Le Travail". Le coup d'oeil est très agréable et le format pratique. L'idée d'y mettre de la couleur est formidable.

Mais le contenu... l'amélioration est remarquable, certes, mais, à mon avis, plusieurs articles demeurent encore trop superficiels. Les textes, sauf quelques-uns, n'ont à peu près aucune consistance; on lit des mots, des mots, des mots qui ne disent rien (cf "Le droit de vivre" — quel verbiage!)

La page centrale est vraiment "bien". Les croquis du barrage de Manic 5 et des "créateurs" sont réussis. Deux articles trop courts sur la politique...

La page féminine, résumée en un croquis de mode, m'a beaucoup déçue. Les femmes s'intéressent maintenant beaucoup au syndicalisme, à la politique, à l'industrie et aux arts. Pourquoi alors, dans un journal où l'espace réservé à la femme est très réduit, pourquoi dis-je ne pas lui offrir une "pièce de choix", un article d'intérêt culturel ou artistique? La mode et les recettes, on en trouve partout!

Je crois que toutes les nouvelles syndicales auraient dû être contenues dans le "sans titre" que vous présentez à la page 14. Ceci aurait eu l'avantage de dégager le journal de tous les articles de second ordre et laisser plus d'espace à ceux d'intérêt général.

Au-delà des impressions... Ne trouvez-vous pas un peu faux ce ton paternel, cette condescendance des professeurs à s'affilier à un syndicat ouvrier? Est-ce que le but premier de leur affiliation était réellement de "démystifier le milieu des ouvriers", ou ne venaient-ils pas chercher, comme les autres, un appui, une reconnaissance officielle devant leurs employeurs? N'est-ce pas le motif premier d'une affiliation à une centrale syndicale?

Je crois donc qu'avec quelques améliorations mineures, l'on pourra dire que "Le Travail" rejoint vraiment tous les syndiqués de la CSN, que ceux-ci fassent partie de syndicats ouvriers ou de syndicats professionnels.

Lise COUPAL

Montréal, le 5 juillet 1965.

Des difficultés dans l'opération de cette fournaise étaient survenues.

Personne ne semble savoir précisément pourquoi la fournaise, au cours d'une manoeuvre, a fait explosion.

Une explosion se produit, ses vêtements prennent feu. Trois autres employés sont blessés.

Deux semaines plus tard le jeune homme, âgé de 22 ans, décédait à l'hôpital.

Ce n'était pas la première fois qu'un tel accident se produisait.

La semaine suivante, une autre explosion faillit arriver. Les employés de l'usine, qui demandent des vêtements spéciaux et des



mesures de sécurité depuis longtemps, déclenchent la grève, le 28 juin Le 30 juin tout rentre dans l'ordre. Le contremaître Roger Lafrance est placé en congé autorisé et le vice-président de la société Chromium Mining & Smelting de Memphis, Tennessee, doit rencontrer Ted Payne, vice-président de la Fédération nationale de la métallurgie (CSN) afin de prévoir les mesures qui s'imposent.

La rencontre a eu lieu. Le vice-président a affirmé qu'il n'avait pas été mis au courant des conditions de travail à cette usine. Le syndicat annonce que toutes les mesures les plus modernes de sécurité seront prises immédiatement.

Les travailleurs sympathiseront avec la famille de ce jeune ouvrier, quatrième victime dans cette usine.

Aux trois survivants hospitalisés de l'explosion du 19 juin, "Le Travail" souhaite un rétablissement prompt et complet.

**robert marceau** Service d'éducation CSN

## Mieux qu'une mine d'or

Les gisements miniers les plus florissants ne sont pas toujours ceux qui contiennent surtout de l'or, à preuve les résultats très enrichissants des entreprises du groupe Sullivan, en 1964-65.

Après avoir enregistré une perte de \$157,986.00 l'an dernier, Québec Lithium Corporation enregistrerait cette année un profit de \$1,168,438.00.

Hasting et sa filiale Solbec pour sa part présente un gain de \$4,828,542.00 comparative-ment à \$2,369,325.00 au 31 mai 1964.

L'actif de East Sullivan était de \$17,705,160.00 et il est rendu en un an à \$26,139,128.00.

Quant aux placements de Sullivan Consolidated, compagnie-mère de toutes les autres susmentionnées, ils passaient en un an de \$9,205,502.00 à \$19,095,031.00, soit une augmentation de tout près de \$10 millions.

On peut bien à l'occasion souligner le risque que doivent affronter les entrepreneurs miniers, cependant il faut reconnaître que leurs efforts sont plus que récompensés parfois. Ce que nous venons de voir comme résultats financiers des entreprises du groupe Sullivan, nous montre qu'après avoir passé un certain cap, le progrès est assuré dans la mesure où l'entreprise est dirigée par des hommes compétents.

Il n'est pas dit cependant que la compétence du chef d'entreprise doit drainer pour lui seul et pour les actionnaires les considérables profits qu'une bonne affaire rapporte. Car, s'il faut la compétence du chef, il faut tout autant la compétence et le travail des employés.

# La petite politique des municipalités de la région de Québec nous fait un tort énorme... Faudrait tout grouper ça comme Laporte fait à Montréal...

**Roland Tapin** est mécanicien de son métier. Il est à l'emploi de Québec-Autobus, compagnie qui dessert la population de la vieille capitale. Très actif dans son syndicat, il est actuellement président du Conseil central de Québec. Il est interviewé par Bernard Solasse, économiste à la CSN.

**Bernard Solasse** — Quelles sont les questions économiques qui vous intéressent? Quelles sont les questions économiques qui actuellement intéressent les travailleurs qui sont dans votre entreprise?

**Roland Tapin** — La première question, c'est l'économie provinciale. Pour nous autres c'est ce que le gouvernement fait par exemple dans le moment même si on est taxé. Il y a certainement quelque chose qui se fait au niveau de l'économie provinciale.

S'il y a un changement qui se produit graduellement dans la province quand on voit par exemple des nouvelles industries surgir chez nous, ça c'est déjà quelque chose pour les travailleurs.

Pour ce qui est de notre région, Québec, la décentralisation de l'industrie est une préoccupation du conseil.

Il nous faut un Québec métropolitain, qui grouperait plusieurs municipalités, qui ferait par exemple des plans d'urbanisme dans l'ensemble du Québec métropolitain pour avoir des zones industrielles, un Québec métropolitain où on ne ferait pas de petite politique, comme on en voit par exemple à l'intérieur de nos municipalités. Ceci crée un tort énorme aux travailleurs. Si une municipalité veut avoir telle ou telle industrie, elle court au ministère de l'industrie et du commerce. Le gouvernement se voit pris par cinq ou six municipalités pour avoir la même industrie. Il est alors placé dans une situation assez difficile.

Ce qui presse dans la région de Québec c'est qu'on fasse un Québec métropolitain le plus tôt possible. C'est une préoccupation du conseil central. Les services qui pourraient s'intégrer sont excessivement importants pour le travailleur.

Je parle toujours au niveau du Québec métropolitain. Quand on parle de Québec, on pense seulement à la ville de Québec, mais si on groupait par exemple le grand Québec métropolitain, on aurait au moins 600,000 à 700,000 personnes.

Prenons par exemple le transport en commun. Pour un père de famille de Château-Richer qui a à faire transporter un ou deux enfants pour les envoyer aux écoles de Québec ou dans les alentours de Québec, cela est extrêmement onéreux. Cela peut



**\$80 par semaine, je force un peu la note... C'est plus bas que ça.**

lui coûter jusqu'à \$2 par jour pour le transport de ses enfants, pour un salarié à Québec où la moyenne de salaire est de \$80 par semaine. Quand je mets \$80, je force un peu la note. C'est en bas de ça.

Le transport en commun dans le Québec métropolitain pour le travailleur est une chose excessivement importante.

Le Conseil central se préoccupe des plans d'urbanisme dans toutes les municipalités du Québec métropolitain. Cela serait plus facile si elles ne faisaient qu'un tout. On pourrait créer des centres industriels où les industries pourraient s'établir.

Telle industrie pourrait s'établir dans telle zone. Telle autre industrie pourrait s'établir dans une autre zone. Je pense que cela éviterait des démarches au ministère de l'industrie et du commerce. On pourrait développer un grand Québec métropolitain vivant, dynamique et aussi créer de l'emploi, chose qui est assez lente à démarrer à Québec.

Quand on regarde par exemple l'île Jésus qui a 17 municipalités, et qu'on en fait seulement qu'une, disons que pour eux c'est important et pour Québec ce serait encore beaucoup plus important si on venait par exemple à grouper beaucoup de municipalités disons une vingtaine, vingt-cinq municipalités.



**Comment faites-vous pour intéresser les membres de votre syndicat à cette question-là?**

**Bernard Solasse** — Est-ce que les travailleurs dans l'entreprise sont conscients de ces problèmes-là, de ce problème de la nécessité d'un groupement des municipalités, du problème de la décentralisation industrielle, du développement économique du Québec métropolitain?

**Roland Tapin** — Pour ce qui est de l'entreprise où je travaille depuis 20 ans, disons que c'est une chose dont je parle assez fréquemment aux assemblées de mon syndicat.

Les assemblées de mon syndicat, je vous invite à y assister, n'ont jamais moins de 80 pour cent des gars. A toutes les assemblées ou à peu près, cette préoccupation du grand Québec métropolitain revient. On s'inquiète non seulement des services communautaires, mais aussi de la création des emplois.

**Bernard Solasse** — Comment avez-vous fait pour intéresser les membres de votre syndicat à cette question-là?

**Roland Tapin** — C'est dû au fait de l'insécurité d'emploi qui règne à l'intérieur de l'entreprise où je suis. Dans le transport, disons, si je regarde 20 ans en arrière, on avait beaucoup plus de sécurité d'emploi à l'intérieur de l'entreprise. Dans la division du garage, à la réparation, on était 125 employés il y a quinze ans, et aujourd'hui vous avez à peine 60 employés.

Ce qui veut que les gens de l'entreprise où je travaille, Québec-Autobus, cela les intéresse. Eh bien la sécurité d'emploi pour eux autres serait beaucoup plus grande, surtout dans le transport avec un Québec métropolitain, avec un transport métropolitain. C'est la réaction de mon syndicat et c'est pour cela que les gens sont intéressés. Je pense bien qu'on va continuer à se battre pour propager l'idée d'un transport en commun dans le Québec métropolitain et tout en faisant cette bataille, on viendra aussi à un grand Québec métropolitain au niveau des municipalités et au niveau de l'industrie.

## Les chefs québécois sont des victimes aisées

L'effondrement du prestige libéral à la suite du rapport Dorion ressemble étrangement à celui du parti conservateur à la suite de certaines enquêtes provinciales au début des années '60.

Il semble que les partis fédéraux au Québec reposent sur des organisations où règnent le partage et le trafic d'influence.

On est évidemment porté à se demander pourquoi ces partis sont si facilement victimes de scandales politiques.

Pourquoi les lieutenants québécois succombent-ils les uns après les autres, et pourquoi ils ne parviennent jamais à acquiescer une emprise solide sur l'opinion publique.

C'est que les Canadiens-Français ne détiennent que peu d'influence dans l'administration des grandes entreprises, dans les groupes de pression à l'échelle nationale ou encore à la fonction publique fédérale.

Ils n'ont par conséquent que peu d'intérêt dans la façon dont se règlent les problèmes économiques et politiques au pays. Ils sont au fond que des organisateurs politiques.

Généralement les politiciens canadiens-français se taisent. Tout ce qu'on attend d'eux c'est de voir à l'organisation du parti au Québec et de faire des déclarations rassurantes sur l'unité nationale.

Les chefs québécois des partis libéraux donnent l'impression d'hommes très conservateurs, surtout si on les compare aux politiciens nouveau style au niveau provincial, tels que Lévesque, Gérin-Lajoie et Kierans.

Ils semblent avoir été taillés sur mesure pour répondre aux besoins des partis eux-mêmes plutôt qu'aux besoins de la province de Québec et lorsque survient une crise on les sacrifie aisément parce que leur position s'annule davantage sur les partis que sur le peuple.

De véritables chefs québécois? Les partis n'en veulent pas. Ce serait beaucoup trop embarrassant pour eux.

# L'entreprise privée dans la culture, c'est juste bon pour les riches Le ministère de l'adoration mutuelle n'a rien compris

par Jacques Guay

"Avez-vous été au théâtre d'été?" — "Non?" — De toute manière c'est pas fait pour vous. C'est pour les touristes ou les vilégiés de luxe.

"Avez-vous applaudi le 'Rideau Vert' à Paris?" — "Non?" — De toute manière...

C'est ça la politique de notre ministère des Affaires culturelles. La culture c'est quelques voyages en Europe et quelques expositions à Montréal et, parfois, à Québec. Pour une poignée de citoyens fortunés qu'on appelle ou qui s'appellent des intellectuels parce qu'ils ont assez de fric pour louer les loges de la Place des Arts.

Le peuple, (à savoir ceux qui ne font pas partie des cénacles, vous tous, et moi aussi en fait,) de toute façon, "y'é pas cultivé pantoute et ça l'intéresse pas".

Il me semble, mais je ne suis pas un expert, que s'il est un ministre ici, à l'époque de la fierté nationale et de la politique de grandeur, qui devrait être dynamique et faire oeuvre d'éducation

populaire, c'est bien celui dit "des Affaires culturelles".

Sommes-nous "maîtres chez nous" lorsque nos échanges culturels avec les autres pays sont le fait d'une entreprise privée, étrangère par surcroît, d'imprésarios qui invitent pour quelques heures, les ballets russes ou la Comédie française à Montréal?

Sommes-nous "maîtres chez nous" lorsque la distribution des films est aussi abandonnée entièrement à l'entreprise privée qui n'a comme seul souci, et c'est normal, le profit maximum. Qu'apporte le cinéma, moyen de culture populaire par excellence, au peuple du Québec? Montréal la privilégiée mise de côté, rien ou moins que rien, sauf très rares exceptions.

Il me semble, mais je ne suis pas un expert, qu'il y a assez longtemps que nous nous glorifions de porter le flambeau de la culture en Amérique sous prétexte que quelques centaines de citoyens bien nés ou parvenus pé-

rorent aux "entr'actes" des grandes premières de la deuxième ville française. Il commencerait à être temps qu'on se préoccupe un peu des millions de Canadiens français qui n'ont pas eu la chance de fréquenter les salons biens de Montréal ou de Québec ou de la petite bourgeoisie lettrée de province.

Il y a un certain illogisme, pour ne pas dire un illogisme certain, à déclencher opérations par-dessus opérations pour donner aux citoyens québécois un système d'éducation "dans le vent" si on ne fait pas d'effort équivalent dans le domaine de la culture.

Le ministère des Affaires culturelles n'a certes pas de budget. C'est là une triste évidence qui nous permet de juger tout le sérieux des grands discours patriotiques que nous servent encore, à l'occasion, nos chers ministres. Mais ça n'empêche pas le ministère des Affaires culturelles d'avoir des idées et de nous présenter un programme révolutionnaire, un plan quinquennal de la culture populaire. Ça n'empêche pas le ministère des Affaires culturelles de penser d'abord aux gens d'ici.

Qu'importe qu'on nous trouve "fins" ou "barbares" à Paris. Ce qui compte c'est ce que nous ferons d'ici quelques années pour donner un sens à cette langue que nous persistons à parler. Au risque, bien calculé et consciemment assumé, de passer pour un empêcheur de tourner en rond, moi j'en ai un programme, ou du moins une esquisse, pour un ministère qui n'en serait pas un de l'adoration mutuelle.

Désormais le ministère des Affaires culturelles devra patronner les tournées, et je dis bien tournées, des troupes étrangères dans l'Etat du Québec. Ballet, théâtre, choeurs, orchestres, c'est lui qui devra assumer pour de vrai les échanges culturels. Il devra également se charger de la distribution des véritables films dignes du nom de "septième art".

Et surtout le ministère des Affaires culturelles devra organiser des tournées permanentes de troupes québécoises à travers le Québec. Ainsi que des expositions

de peintures, de sculptures, et autres objets d'art qui constituent notre patrimoine.

Il y a aussi tout le problème de la distribution du livre. Offrir à nos créateurs leur véritable public, le public québécois. Bref être avant tout, surtout, et partout, le ministère de la culture du peuple québécois, pour le peuple québécois.

La "révolution tranquille" dans ce domaine ce n'est plus un subtil paradoxe, c'est un suicide maquillé. C'est le masque souriant d'un ministre sur le crâne d'Hamlet.



Parce qu'ils ont assez de fric

Correspondant  
parlementaire  
à Ottawa

pierre o'neil

## Des coups de pied au c... qui se perdent

Tête qui roule n'amasse pas mousse...

... sauf bien sûr celle de M. Favreau.

Elle a déjà entraîné avec elle celles de M. André Letendre son adjoint exécutif.

Enfin, il ne serait pas étonnant de voir rouler après celle de M. Favreau la tête du grand mogul de la Gendarmerie royale George MacLellan. Il avait laissé entendre à des journalistes dans un moment de très grande sérénité au cours d'un "party" après la fin de l'enquête qu'il songeait à démissionner.

Le rapport Dorion lui facilitera les choses. L'une des parties les plus intéressantes et les plus substantielles du rapport constitue en effet une verte critique des procédés de la Gendarmerie royale aussi bien sur le plan humain que sur celui des techniques policières.

D'autres conséquences du rapport feront couler de l'encre pour longtemps. La moindre n'est pas celle de la démission de M. Favreau.

Le premier ministre n'a pas cessé depuis lors de proclamer sa grande confiance en M. Favreau mais on se demande s'il faut le prendre au sérieux et s'il ne joue pas la comédie.

Car en matière d'erreurs de jugements M. Favreau n'a pas le monopole. On a vu des ministres en faire bien d'autres et le premier ministre n'a jamais accepté leur démission.

Qu'on songe seulement aux enfantillages de M. Walter Gordon lors de son premier budget.

Tout le monde avait demandé sa peau. Et lui même il avait offert sa démission que le premier ministre a refusée.

Qu'on songe aussi à notre Judy nationale et aux gaffes qu'elle a accumulées durant la discussion du programme de caisse de retraite. Ça valait bien une retentissante démission. Mais de démission point.

Et pourtant M. Pearson a accepté celle de M. Favreau contre le gré de tous les autres ministres canadiens-français.

C'est à se demander s'il y a deux poids et deux mesures dans l'appréciation de ses ministres par M. Pearson.

Pas étonnant qu'en épilogue de toute cette histoire un des principaux personnages de l'enquête ait déclaré; "il y a dans tout cela de quoi faire de moi un séparatiste."

Il y a des coups de pied au c... qui se perdent!



Pierrot-Malraux-Laporte

# Exploited mass needs help

In a world where only the men and women who muddle their way through manage to enjoy a good place in society, those who have no aptitudes for muddling become poor.

Everyone will admit that a worker earning less than \$3,000 a year is a pauper by today's standards. He will be poorly housed, poorly fed and poorly clothed and so will his children.

The poor constitute a vast reservoir, a human capital which enterprise uses at will at the rate of from .50 to \$1 an hour. These people are men, women and children without education for the most part.

This exploitation is possible because of the complete contempt which well-to-do people have for the poor.

—"They love their misery."

—"Don't talk against slums, they love the dirt they live in."

How many fine-living persons have repeated such phrases?

But organized workers have proven this type of talk to be absolutely false.

When workers organized it was to get themselves out of misery and dirt and they did it in spite of politicians, the police and their bludgeons. It wasn't easy.

Organized labor knows that if it does not plead the case of the poor no one else will.

In asking that the minimum wage be increased to \$1.25 an hour, which means \$2,500 a year, labor knows this means the beginning of reform in a rotten system.

This is reform in the sense that better wages for tens of thousands of poor means a ray of hope for those who can't help themselves or even organize themselves.

As they pulled themselves out of poverty, organized workers will be able to fight for those who do not have enough to lead decent human lives.

Richard DAIGNAULT

## Long Forgotten Class, Hospital Workers Stand Ready for Quebec Strike

Workers in Quebec City hospitals are determined they will obtain fair wages and working conditions.



After lengthy negotiations with the various institutions in the area, a strike vote was taken because the situation was obviously developing into a stalemate.

The result was a 96 per cent vote in favor strike action.

Incidentally, hospital employees' unions are segregated into men and women's syndicates in Quebec City and the strike vote was their first joint mass effort.

As the law under the present Liberal government provides, Attorney-General Claude Wag-

ner filed suit for an injunction to suspend strike action for 90 days.

It is to be hoped government and hospital authorities will understand the need for a settlement before the strike deadline. Otherwise the strike will take place.

The hard line taken by the Quebec institutions and the government is difficult to understand since these 5,000 employees are the least demanding workers in public services.

They have been consistently poorly paid yet this is the first time they have decided to stand up for their rights.

### \$16 A MONTH

In 1942, during the wartime production prosperity these employees were still, in part, paid \$16 a month.

They were of course housed and fed.



During that year there was a salary revolution. Wages leaped

500 per cent, that is, from \$16 a month to \$15 a week in some cases.



Since then, over the past 24 years, wages of hospital employees have improved but they were so low to begin with that they never reached a satisfactory level.

Nobody can really make ends meet with an income of \$40, \$50 or \$60 a week in this day and age.

Anyone who would argue otherwise could be counted as a harsh or unconscious individual.

Yet these are the kind of wages thousands of hospital workers have to meet their expenses.

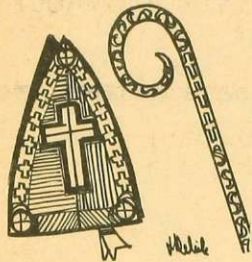
The syndicates were implanted long ago in the hospitals. How then is the situation so bad?

(Continued on page 16)

Nos informations internationales sont fournies par le service de presse et d'information de la Confédération internationale des syndicats chrétiens

## Contre les cartels, pour la participation à la direction

Récemment, le cardinal Konig, archevêque de Vienne, a pris la parole à une réunion de l'Association des Industriels autrichiens. S'élevant contre l'abus de pouvoir des cartels, le cardinal a dit en substance: "Plus une économie est dominée et monopolisée par le cartel, plus tôt elle sera manœuvrable par un très petit nombre d'hommes, aussi par l'Etat et les pouvoirs politiques, et moins la responsabilité propre et l'initiative personnelle du chef d'entreprise individuel se feront valoir".



Poursuivant son allocution, le cardinal a dit que la participation des travailleurs à la direction, a une importance essentielle pour les résultats économiques de l'entreprise. Dans ce même ordre d'idées, le cardinal a souligné que le fait de ne tenir aucun compte d'un accroissement de rendement revient à priver le travailleur du juste salaire de son travail.

L'archevêque de Vienne a voulu prévenir ses auditeurs contre une forme nouvelle de l'exploitation humaine. On doit éviter, a-t-il dit, que l'exploitation de l'homme par l'homme ne soit remplacée par l'exploitation de l'homme par la technique et par l'organisation. Dans un ordre nouveau, déterminé par l'automatisation, l'homme ne doit pas moins être le centre de gravité.

## Cinquième anniversaire de l'Association syndicale d'Uruguay (ASU)

C'était au mois de mai 1960, il y a exactement cinq ans, vingt-sept hommes et femmes, chrétiens militants et syndicalistes, se réunissaient à Montevideo pour semer l'idée du syndicalisme d'inspiration chrétienne. Cette grande mission, ils l'accomplissent dans un milieu où s'aggravait la crise spirituelle du prolétariat uruguayen.

L'Uruguay, dont le nom signifie en indien, à ce qu'il paraît, "rivière des oiseaux peints," est un pays qui éveille une vive sympathie dans la vieille Europe. Nous avons suivi avec un intérêt croissant la marche ascendante de l'organisation syndicale qui est née il y a cinq ans à Montevideo, la Asociación Sindical Uruguaya.

Ces hommes et femmes qui se réunirent à cette époque à Montevideo ont compris la nécessité pour l'Uruguay d'avoir un syndicalisme qui puisse combler les aspirations des travailleurs, un syndicalisme idéologique.

Les militants qui formaient l'embryon du syndicalisme d'inspiration chrétienne ont fait la devise du héros national uruguayen José Artigas, cette devise si pleine de substance chrétienne: "Dans la liberté, je n'offense ni ne crains personne."

## ESPAGNE Injustice flagrante

Un marquis espagnol, le marquis de la Deleitosa, a fait d'étranges remarques pendant la dernière réunion du Conseil d'Administration de la Banque espagnole du Crédit. "Les hauts salaires de l'année passée, a-t-il dit, si proportionnés à nos productions, ont fait un tort grave au pays en causant de sérieuses perturbations dans l'industrie." Ce bon marquis de la Deleitosa oublie que le bilan de sa Banque pour l'année 1959 révèle des bénéfices de 425 millions de pesetas, soit 74,45% du capital. Or, en 1940, la même Banque avait réalisé 13 millions de bénéfices, pour arriver en 1962 à des profits s'élevant à 432 millions, soit une augmentation de 3.223%.



En 1940, un manoeuvre gagnait 10 pesetas par jour; maintenant, il en gagne 60, donc 500% en plus, mais cela reste très inférieur tout de même à une augmentation de 3.223%.

Mais les Banques ne sont pas seules à faire des affaires d'or. Nous avons par exemple la société anonyme "Azucares y Alcoholes del Ebro" (sucre et alcool). Selon son bilan de 1959, elle réalisait un bénéfice de 40,7% du capital, c'est-

à-dire le capital, qui était de 275 millions, a donné un bénéfice de 112,938,208 pesetas. La même année, la S.A. "Acumuladores Tudor," au capital de 36 millions, a réalisé des bénéfices plantureux: 17.595,254 pesetas, soit 48,85%. A côté de cela, il reste entendu qu'un travailleur doit gagner le "minimum vital" de 60 pesetas par jour, bien que la revue "Action sociale patronale" elle-même estime sur la base de longs calculs, qu'une famille ouvrière avec deux enfants a besoin de 182,90 pesetas par jour, rien que pour des choses de première nécessité.

## GRANDE-BRETAGNE 300.000 logements

Depuis la fin de la guerre, il n'était arrivé qu'une seule fois que le nombre de logements construits en Grande-Bretagne s'élevait à 300,000 par an. Et même, en 1954, le chiffre n'était que de 25,000 unités à peine. Or, en 1964, le chiffre de 300,000 unités a été atteint pour la seconde fois, ne grande partie de la construction est due à l'initiative privée.

## La CNG contre une nouvelle immigration

La Fédération suisse des Syndicats chrétiens nationaux — CNG a dans un communiqué exprimé sa préoccupation relative au nombre croissant de travailleurs étrangers dans l'industrie suisse.

Le CNG estime que du point de vue démographique, sociologique, économique et surtout social il serait injustifié d'accroître encore le nombre de travailleurs étrangers.

Les statistiques montrent que le nombre d'ouvriers d'usine étrangers est monté de septembre 1963 à septembre 1964, de 36,2% à 37,9%. Sur ceux qui travaillent dans l'industrie, il y a 482,138 Suisses et 294,002 étrangers. Il y a donc 4 travailleurs étrangers pour 6 suisses.

L'industrie textile occupe 50%, l'industrie du vêtement 61%, la construction de machines 37% et la métallurgie 41% de travailleurs étrangers.

Dans un télégramme adressé au secrétaire général de l'ONU et au secrétaire général de l'OAS, la Confédération internationale des Syndicats libres a protesté contre l'intervention militaire des Etats-Unis en République Dominicaine.

La CISC considère que cette intervention est une ingérence inadmissible dans la vie interne de cet Etat et dangereuse pour la paix et la démocratie.

# Ce pays où l'on empêche le peuple de se mêler de ce qui le regarde

Le 19 juin, un coup d'Etat militaire faisait du colonel Boumediene le second dictateur de l'Algérie depuis 1962.

Cela dans un pays où le peuple vient d'arracher l'indépendance à ses maîtres français, au prix de sept ans de guerre et d'un million de morts. Où les travailleurs ont entrepris d'être directement, maître chez eux, c'est-à-dire dans leur usine, leur magasin, leur bureau, leurs champs. Où le parti de l'indépendance, le FLN, avait très tôt pendant la guerre, adopté un programme ultra-démocratique. Où la liberté est une soif et le pouvoir militaire un épouvantail.

Comment en est-on venu là?



Pendant la guerre, en plus des combattants qui se trouvaient en Algérie, il s'était constitué dans les pays voisins une armée algérienne qui, à l'indépendance, ne s'était pas encore battue. Son chef: Boumediene, très nationaliste et très musulman, convaincu qu'il a pour mission de mener "son" peuple dans ce qui, à son avis, est le droit chemin. Le peuple n'a qu'à obéir.

La révolution algérienne avait cette originalité d'être dépourvue de grand chef plus ou moins sacré, comme Castro. Un de ses dirigeants, Ben Bella, voulut l'être et s'imposer comme dictateur. Il y parvint, l'année même de l'indépendance, grâce à l'armée de Boumediene. Le colonel se réserva simplement une partie du pouvoir.

Ben Bella eut une certaine popularité. Il flattait les apparences de la révolution, alors qu'il habitait le peuple à subir les décisions des "grands" plutôt que de les mettre à leur place.

De plus, le régime Ben Bella amena un gâchis économique et la corruption. Boumediene, indigné, notamment parce que Ben Bella allait se débarrasser de lui, a alors décidé d'être à son tour celui qui empêcherait le peuple de se mêler de ce qui le regarde, son sort.

## Long forgotten class

(Continued from page 14)

Jean-Marie Houle, president of the Syndicate of Maintenance Workers, explains :

"We counted on no one to solve our problems. Personally, I was dead against unions.

"Today we realize we'll get nothing unless we unite.

"After all, why do Montreal hospital employees earn more than we do? We pay the same taxes and we want the same salaries. If the intention is to pay different salaries for different regions, then let's have different tax rates for different regions."

Miss Magella Cyr, of the Lamenais Pavilion of St. Michel Archange Hospital, has been employed by that institution for 27 years.

Her starting salary was \$10 a month. Today employees in her union earn an average of \$40 a week and they pay their own room and board. They work a 40-hour week.

Miss Cyr now works at the information desk in her pavilions and handles the incoming public.



She estimates that, to make ends meet, 75 per cent of made hospital employees have two jobs and that many married couples each have jobs.

Mr. J. Boulay is employed by the Sacred Heart Hospital and he attends epileptic patients.

He estimates that work is lighter than it was but however new methods in treating patients demand more attention than ever.

Conditions are easier for the religious sisters who operate the institution. They no longer work on Sundays and now take holidays.

Pierre Lavoie has been an executive member of his syndicate for nearly 23 years. During

this period his income has increased from \$15 to \$74 a week.

Mr. Lavoie has had to figure how to make ends meet all his life. Married and the father of 10 children, he has always had two jobs and has often worked as many as 108 hours a week. His wife has had to do a lot of sowing to help family finances.

The demands which the 5,000 Quebec employees are making are not in any way out of the ordinary. They want parity with Montreal hospital employees and this means a basic wage of from \$50 to \$55 for women and \$70 to \$75 for men.

Moreover the public must understand that these demands are only a beginning in the many adjustments that will have to be made in the hospital sector.

---

## Confederal Bureau hits Poverty, Pension, Police ; asks raise minimum wage

Some important decisions were taken July 3 by the Confederal Bureau's first plenary session since the election of Marcel Pepin to the head of the CNTU.

The CNTU, through the voice of its affiliated federations and councils launched its program against poverty by suggesting the government raise the minimum wage to \$1 immediately and in six months to \$1.25.



Moreover, in order to give low-wage earners more time with their families, the CNTU suggested the minimum holiday period be increased to two weeks instead of one week.

The Confederal Bureau suggested some substantial changes to the Quebec pension plan which the Lesage government is about to establish.

Newspapers have given details of these proposals of

which the most important possibly deals with the amount of money which the Pension Board may invest in new Quebec industrial enterprises.

The CNTU feels that the pension fund is to be of any value to the Quebec economy it should be available to the extent of 10 to 12 per cent of total deposits for any worthwhile undertaking.



But the government has limited such investment to 1/2 of 1 per cent.

This means, as an example, that when the fund reaches the billion dollar level, the fund could invest \$5,000,000 in a new local industry.

This limits the investment power of the fund over the Quebec economy.

The CNTU feels the fund should, in the event this was useful, be able to pour as much as \$100,000,000 into a large new project.

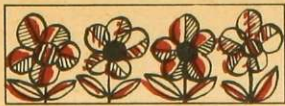
Following the Confederal Bureau meeting, the national president, Marcel Pepin and the national secretary, Robert Sauv e, met the press.

There is reason to believe the CNTU suggestions are receiving attention in Quebec government circles.

One brief resolution of the Confederal Bureau asked the executive committee of the CNTU to prepare a report on the reported threat of a police State in Quebec with the purpose in mind that all affiliated bodies should be consulted.

This last resolution caused Justice minister Claude Wagner to raise an angry storm because labor leaders dared raise such a question.

The CNTU executive reacted calmly and explained that in a free country it is normal that various phases of the administration be examined by any public group and that such group consult its members on the ensuing report.



# La belle au travail



**raymonde lorrain**

Syndicalliste de Saint-Hyacinthe

## Nous avons bien raison d'avoir la nausée

Chaque jour, des faits nouveaux mettent à nu le vrai visage du capitalisme. La lutte quotidienne que doit mener le travailleur, lui apprend rapidement qu'en plus de gagner durement son pain, il devra le surveiller et se battre très souvent pour le conserver.

Nous ne devrions, à aucun prix, accepter de devenir des facteurs de production, de subir le traitement qui leur est réservé dans un système à profit. Nous avons raison d'avoir la nausée, lorsque nous entendons les capitalistes parler de production, concurrence, hausse de prix, mécanisation.

Ils ne nous expliquent jamais que les conditions de salaire et de travail ont un effet direct sur la production. Ils n'attireront notre attention sur des problèmes tels que: l'absentéisme, la grande mobilité de la main-d'oeuvre et son manque de préparation, la peur de l'ouvrier devant la nouvelle machine, etc., que pour mieux nous expliquer les difficultés qu'ils ont à contrôler la productivité.

Autour de toutes négociations persiste un mystère; le profit. Le capitaliste ne consent à en parler que pour le justifier. Il lui paraît juste de se garder un certain profit. Quel en sera le pourcentage? Le plus élevé possible, c'est nor-

"C'est facile d'avoir du goût quand on a de l'argent" disons-nous souvent.

Michel Robichaud, grand couturier de Montréal, n'est pas du tout d'accord avec cette affirmation!

"Le goût n'est pas affaire d'argent" dit-il "et une femme peut être constamment élégante avec un revenu modeste".

Sur ces mots, Michel Robichaud énonce les cinq commandements de l'élégance du vêtement auxquels la femme au travail doit obéir:

- 1) ne pas chercher à rivaliser avec la femme riche;
- 2) adopter la qualité avant la quantité;
- 3) laisser tomber le sophistiqué et opter pour la simplicité;
- 4) marier les couleurs avec discrétion;
- 5) songer aux qualités pratiques avant la fantaisie.

La jupe droite, à plis plats ou creux remplacera avantageusement la jupe à volants pour le travail.

On trouve, aujourd'hui, dans les magasins, quantités de nouveaux tissus lavables. Donc, inutile d'augmenter le prix de votre robe chaque fois que vous la faites nettoyer.

Les tons unis font toujours un heureux mariage alors que les rayures assorties aux pastilles ou au quadrillé sont blessantes pour l'oeil.



Monsieur le rédacteur,

Dans l'édition de juin du journal "Le Travail" section mode, paraissait la nouvelle création de Mlle Francine d'Amour. Comme je ne sais où lui écrire, c'est par votre intermédiaire que je compte recevoir son adresse, le plus tôt possible m'aiderait beaucoup.

Hélène Tremblay  
Chicoutimi

Merci de l'intérêt que vous portez au journal. Vous pouvez communiquer avec Mlle d'Amour à 1324 ouest rue Sherbrooke, Montréal, Qué.

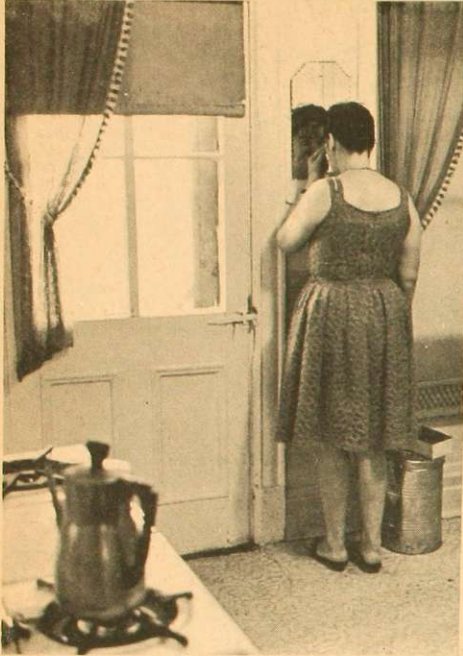
La Rédaction

mal, selon lui, puisqu'il prend seul tous les risques.

Pourtant les travailleurs investissent leur seule richesse, la santé. Ils placent ce capital, une fois, souvent en pure perte. Les accidentés du travail, ceux qui souffrent de maladies industrielles, savent de quelle cruelle réalité, je veux parler. Il y a aussi toute la gamme des maladies nerveuses provoquées par la rapidité de production, le bruit, éléments importants de la tension.

Cela n'intéresse pas les profiteurs. Quand aurons-nous des gens qui ne pensent pas au profit continuellement?

# Mon 83e jour de grève



1 — Mon nom est Lorraine Desroches. Je dois être sur la ligne de piquetage à 9 heures.



2 — Petit déjeuner, un peu de vaisselle. Chez LaGrenade, je teinds les chaussures.



3 — Bonjour maman! Mon fils m'accompagne quelquefois sur la ligne de piquetage.



6 — Au comité de grève on s'encourage tant qu'on peut. Au travail je ne gagne que \$40 par semaine.



QUELQUES COMPAGNONS DE TRAVAIL



Wilfrid Hébert



Bruno Dicaire



Gaston Véronneau



Victor Marchand



Monique Rémillard, présidente du syndicat chez LaGrenade

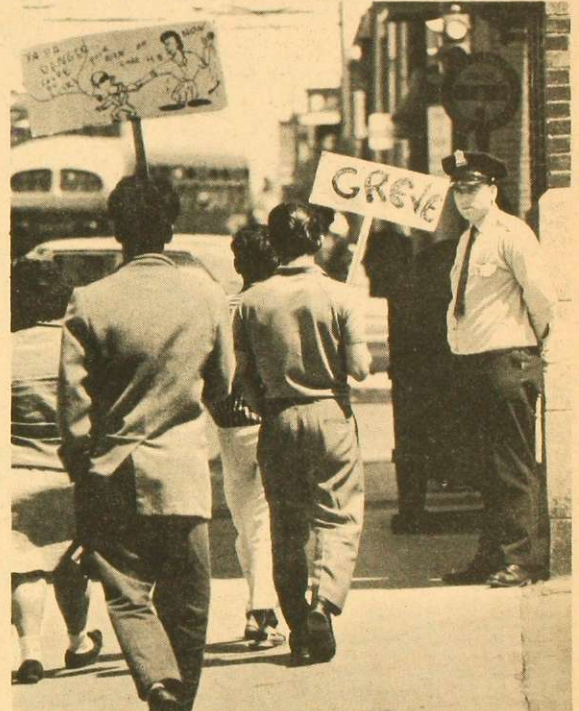
Le 26 avril, après de vaines tentatives dans le but d'amener le patron à la table de négociations, les quelque 80 employés de la manufacture H.B. LaGrenade, coin Iberville et Rachel, ont déclenché la grève.

Le patron a gardé ses portes ouvertes et, avec l'aide de la police de Montréal et le bureau fédéral de placement, a réussi à continuer une certaine production. Mais le courage de la petite équipe de syndiqués n'est pas brisé.

Tous les travailleurs doivent prendre conscience des problèmes énormes auxquels font face les petits syndicats sans grande force économique. Le public les oublie et souvent même leurs confrères de travail.



4 — On marche, pour faire valoir notre point de vue. A droite, notre organisateur, Robert Tremblay de la CSN.



5 — La police était toujours là au début, avec les matraques. Maintenant on en voit moins. L'union a protesté et c'est mieux ainsi.



7 — Sur l'heure du midi on se rend des fois au comité d'assistance sur la rue Sherbrooke. A gauche, Monique Rémillard, au centre, Jocelyn Harvev.



8 — Après la visite au comité on se quitte pour le lunch. Une autre équipe fera le piquetage durant l'après-midi.

## Montreal Harbor Workers Locked in Fight with Harshest Management

The harbor employees have gone on strike because of the



incredibly inhuman conditions under which they work. There is no doubt, these still persist because of the inactivity of the union which formerly negotiated for those employees.

So it is that harbor management wields enormous powers. A whole new contract has to be written. Working conditions are impossible and the harbor police is an employer-police under the thumb of management.

Moreover there is an accumulation of problems. Let's look at salaries. Since 1948, the salaries of the 1,000 harbor employees have increased 110 per cent while in similar industries the increase has been 238 per cent.

Let's look at the hygiene situation. It is clearly disgusting. We wish on this score to negotiate many clauses that will bring some humanity in the conditions in which the employees work.

Montreal Harbor's management is accustomed to running things in a dictatorial style. It transfers employees at will. This is an old but no longer-tolerable situation.

Quebec workers will be astonished to learn management's refusal to negotiate wages on a par with salaries in similar industries. Yet the union isn't even asking that much in many instances, and even keeping its demands below such admitted standards.

Take the grievance procedure. We are trying to negotiate one. No such thing has existed.

But the core of the problem in Montreal harbor remains the inhuman conditions under which the men work.

Sweeping reforms are needed in this field and we have studied this question very carefully.

It is not possible to believe that management would continue to refuse to negotiate on this issue.

---

## Explosion, death, shocks workers into protest; Company to its senses

**BEAUHARNOIS.** — At midnight, June 19, at Chromium Mining and Smelting young Lauzon was only a few feet from one of the huge furnaces in the plant.



TED PAYNE

Nobody seems to know exactly why the furnace suddenly exploded.

While still a few feet from the open furnace a tremendous explosion sent jets of steam, metal and flame in every direction.



Young Lauzon's clothing caught fire. Three other workers were burned.

Two weeks later Lauzon, 22, died.

This was not the first accident of its kind, at Chromium Mines.

The following week, another accident came very close to injuring other workers.

Employees of the plant, who have been asking for special protective clothing and adequate security measures for a long time, spontaneously went on strike June 28.

Two days later everything was back to normal!

The foreman, Roger Lafrance, went on authorized leave and the vice-president of Chromium Mines & Smelting of Memphis, Tennessee, was scheduled to meet Ted Payne, president of the National Federation of Metallurgists (CNTU) in order to work out security arrangements.

The meeting took place and the company vice-president claimed he had never been informed of the situation at Beauharnois.

The syndicate at the plant later announced all modern security measures were immediately going into effect.

Workers will wish to sympathize with the family of the young Lauzon, the fourth victim in this plant.

*Le Travail* extends best wishes for prompt recovery to the three hospitalized workers.



CANADA

LE  
NOUVEAU **CODE (NORMES) DU  
TRAVAIL DU CANADA**

---

*(En vigueur le 1er juillet 1965)*

**LE CODE S'APPLIQUE AUX PERSONNES QUI TRAVAILLENT  
DANS LES INDUSTRIES SUIVANTES:**

- LES CHEMINS DE FER s'étendant au-delà des limites d'une province
- LE TRANSPORT ROUTIER interprovincial ou international
- LES PIPELINES s'étendant au-delà des limites d'une province
- LE TÉLÉGRAPHE et LE TÉLÉPHONE, excepté le service opéré sur base provinciale
- La RADIODIFFUSION et la TÉLÉDIFFUSION
- LE TRANSPORT MARITIME et ses services connexes
- LES TRAVERSIERS interprovinciaux et internationaux
- LE TRANSPORT AÉRIEN
- LES BANQUES
- L'EXTRACTION et le TRAITEMENT DE L'URANIUM
- LES ÉLEVATEURS À GRAINS
- LES MEUNERIES, les fabriques et entrepôts d'ALIMENTS DU BÉTAIL et les établissements de NETTOYAGE DES SEMENCES
- LES PÊCHERIES (pêcheurs salariés)
- La plupart des SOCIÉTÉS FÉDÉRALES DE LA COURONNE

**LE CODE ÉTABLIT LES NORMES SUIVANTES:**

1. La journée normale de 8 heures et la semaine de 40 heures avec limite de 8 heures de temps supplémentaire payé une fois et demie le taux.
2. Le taux minimum l'heure, \$1.25.
3. Deux semaines de congés payés par année.
4. Huit jours de fête publique payés.

Là où l'on pourra prouver que l'application immédiate des nouvelles heures de travail serait nuisible aux employés ou se ferait au détriment de l'industrie, le ministre du Travail peut reporter la date d'application des nouvelles heures de travail pour permettre les adaptations nécessaires.

L'application du nouveau salaire minimum peut aussi être retardée dans les industries établies sur une base locale.

*Pour plus de renseignements sur le nouveau code, écrivez à:* **La Division  
des normes de travail,  
ministère du Travail, Ottawa.**

**MINISTÈRE DU TRAVAIL, CANADA**

*Hon. Allan J. MacEachen, Ministre du Travail / George V. Haythorne, Sous-Ministre*

# Victoire à Manic

## Hauterive

HAUTERIVE — A Manic, tout marche rondement. On a tout essayé pour faire comprendre aux têtes dures de l'Hydro. Les gars se sont même costumés en bouffons pour aller travailler! Mais il a fallu quand même aller jusqu'à la grève. On s'est donné un coup de main. Les autres syndicats du bout ont manifesté avec nous. On a tout gagné.

Le résultat des négociations a été un succès grâce à la détermination des syndiqués.

Tout est entré dans l'ordre à l'Hydro-Québec. Les employés du Syndicat National Interprofessionnel travaillent comme auparavant et à les voir agir, on pourrait se demander s'il est vrai qu'il s'est passé des événements d'importance il y a quelques jours.

En effet depuis plusieurs mois, le comité de négociations, nommé par l'assemblée générale du Syndicat National Interprofessionnel de l'Hydro-Québec, rencontrait les représentants de la Commission Hydroélectrique de Québec pour essayer de s'entendre sur la conclusion d'une nouvelle convention collective de travail. Les négociations ont été très difficiles. Le syndicat demandait de nouvelles clauses de principes, notamment sur l'arbitrabilité de conditions de travail non prévues, l'ancienneté, une meilleure procédure de griefs, la non discrimination et jusqu'à mercredi, à 4 h. p.m., le 16 juin, date légale de grève, la Commission ne voulait rien admettre du bienfondé des demandes syndicales.



Entre-temps, sous la direction du Directeur général de grève, M. Jacques Tardif, les syndiqués du Syndicat national interprofessionnel de l'Hydro-Québec prenaient conscience de leur force et ont démontré la Commission Hydroélectrique de Québec qu'ils étaient prêts à tout, même à la grève générale pour appuyer leurs demandes qui équivalaient en fait à un droit de travailler pour tout le monde. Considérant que l'Hydro-Québec ne les croyait pas sérieux, d'un accord unanime, ils se sont rendus au travail dans des accoutrements de bouffons en ayant l'air de personnes peu sérieuses mais en gardant tout le temps comme idéal, leur volonté de vaincre et d'être considérés maîtres chez eux à la Commission.



Avant de souligner au public les résultats de la victoire du Syndicat national interprofessionnel de l'Hydro-Québec, il faut mentionner l'appui tacite des syndiqués du Syndicat des employés à l'heure de la Construction du complexe Manicouagan-Outardes et la manifestation des syndiqués de la Canadian British Aluminium devant les bureaux de l'Hydro-Québec.

Avec leur nouvelle convention collective de travail, le syndicat a obtenu pour les travailleurs, le règlement des problèmes de juridiction sur plusieurs catégories d'employés que la Commission voulait exclure des rangs du syndicat, la possibilité de conclure une entente pour les employés affectés aux études préliminaires, la possibilité pour le syndicat de faire des griefs

sur des conditions de travail non prévues à la convention collective, une clause de non discrimination, une nouvelle procédure de règlement de griefs, l'arbitralité sur toutes les ententes, une amélioration sensible des clauses d'ancienneté. En ce qui concerne les heures de travail, elles seront au nombre de trente-sept heures et demie (37½) à Baie Comeau, de quaran-

te (40) sur les chantiers et dans certains cas, avec possibilité de quarante-huit (48), à temps et demi en dehors des heures régulières de travail ainsi qu'en dehors de la semaine régulière de travail et temps double le dimanche. Le syndicat a obtenu également pour les travailleurs, onze (11) congés payés s'ils coïncident avec une journée régulière de travail, vacances payées, après trois ans ou moins: quatre pour cent du salaire gagné et après trois ans: cinq pour cent du salaire gagné, bénéfices marginaux, assurance-vie: cinquante pour cent (50%) payé par l'employé et cinquante pour cent (50%) payé par l'employeur, une remise de dix dollars (\$10.00) par semaine à chaque employé pour défrayer les frais soit d'une assurance-maladie ou soit d'un fonds de pension. La durée de la convention est de trois (3) ans à compter du cinq (5) juin 1965 jusqu'au six (6) juin 1968. Fût également obtenue une augmentation de huit dollars (\$8.) par semaine à compter du cinq (5) juin 1965; huit dollars (\$8.) à compter du cinq (5) juin 1966 et huit dollars (\$8.) à compter du cinq (5) juin 1967. En ce



SHAWINIGAN — Nouveaux membres de l'exécutif du Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan. Membres élus à l'occasion du dernier congrès du Conseil central de Shawinigan tenu les 14, 15 et 16 mai dernier. ASSIS: en commençant vers la gauche: Fernand Duplessis, 3e vice-président; Camille Arvisais, Secrétaire; Al-

phonse Huard, président; Abbé Gaston Bellemare, aumônier; Jean-Louis La-

DEBOUT: en commençant toujours vers la gauche: Albert Caron, 5e vice-président; Robert Lamy, 4e vice-président; Jean-Luc Houde, trésorier; Camil Hébert, secrétaire-adjoint; Armand Côté, 2e vice-président.

## Drummondville

DRUMMONDVILLE — L'Association des Employés de Hottite Rubber de Drummondville, Inc. et la Compagnie Cat's Paw Hottite Rubber ont ratifié les termes d'une nouvelle convention collective de travail, prévoyant de nombreux avantages pour les salariés en cause.

En effet, un représentant de la Confédération des Syndicats nationaux, à laquelle est affiliée cette association, nous rapporte que ce nouveau contrat de travail d'une durée de 33 mois accordé aux employés des augmentations de salaire variant entre 0.18 et 0.21 l'heure, pour les employés rémunérés sur la base horaire et de 0.14 pour les employés rémunérés à la pièce.

Le taux minimum de salaire, après la période d'approbation, sera de 1.23 l'heure pour 1964 et sera porté, à compter du 26 octobre 1966, à 1.33 l'heure pour les employés féminins et de \$1.39 l'heure pour l'année 1964 et \$1.49, à compter du 26 octobre 1966 pour les employés masculins.

Les augmentations de salaire sont rétroactives à la date d'échéance de la convention, soit le 26 décembre 1964.

De plus, les salariés auront droit à neuf jours fériés payés même si l'un ou l'autre de ces jours de congés est cédé un samedi ou un dimanche, alors que les parties ont convenu que tel jour de congé sera changé à la suite d'un commun accord des parties ou payé en plus de la semaine normale de travail.

Au chapitre des vacances, les employés auront droit à deux semaines de vacances après cinq (5) ans de service et à trois semaines après quatorze ans de service le 1er mai 1965 et après treize (13) ans de service à compter du mois de mai 1966. Tout employé, ayant complété vingt-cinq (25) ans de service aura droit à quatre (4) semaines de vacances chômées et payées.

La convention prévoit aussi que tout employé pourra bénéficier de deux (2) jours de congés payés à l'occasion du décès d'un parent immédiat.

La semaine de travail sera de quarante-cinq (45) heures exécutées en cinq (5) jours de neuf (9) heures.



Relativement à l'ancienneté, tout employé, possédant les exigences normales d'une tâche, aura droit à la préférence dans les cas de promotion, transferts, mise-à-pied et de réembauchage.

Plusieurs autres modifications ont été apportées à la convention déjà existante au chapitre des droits des salariés notamment, la retenue des cotisations syndicales obligatoire pour tous les employés, le droit à deux périodes de repos de dix minutes chacune ainsi qu'aux articles concernant la sécurité sociale, fonds de pension et assurance.

## Alma

ALMA — Négociations au Poste de Radio C.F.G.T.

La première séance de négociations avait lieu le 26 avril 1965, en vue du renouvellement de la convention collective de travail qui prend fin le 1er mai 1965.

Les amendements portés sur toutes les clauses existantes de la convention collective.

Le comité de négociation patronal est formé de monsieur France Fortin, gérant, Me Edgar Tremblay actionnaire et monsieur Jules Collard, actionnaire.

Le Comité de négociation syndical est formé de messieurs Jean-Marie Ouellet conseiller technique de la CSN, Normand Bergeron, directeur des programmes au poste C.F.G.T. et Jean-Paul Maltais, technicien.

## Chicoutimi

CHICOUTIMI — Une convention collective de travail a été signée à Chicoutimi couvrant 17 employés des magasins J. L. Lamontagne Limitée situés à St-Félicien et à Dolbeau.

Parmi les avantages obtenus dans cette convention par les Syndicats de Commerce de St-Félicien et Dolbeau, signalons:

Contrat type tel que négocié dans les autres secteurs d'alimentation; Heures de travail, une diminution de 52 heures à 44½ heures par semaine, pour ensuite baisser à 40 heures au moment de l'extension juridique de la Convention négociée; 13 fêtes chômées et payées.

Salaires: une augmentation variant entre \$3.50 et \$15.00 par semaine.



qui regarde la rétroactivité pour couvrir la période du premier (1er) septembre 1964 au cinq (5) juin 1965, la Commission paiera dix dollars (\$10.00) pour chaque semaine travaillée.

Les employés sont même entrés en grève pour obtenir les principes énumérés plus haut, puisqu'à minuit et cinquante neuf minutes (12.59), jeudi matin, les syndiqués, à l'unanimité, s'étaient déclarés en grève. La grève se terminait à trois heures trente a. m. (3.30) le même jour après avoir entendu le rapport de négociations. La grève n'a duré que deux heures trente minutes (2.30) précisément parce que la Commission avait réellement pris conscience de la volonté des employés, de l'esprit d'équipe et d'union entre les employés, les directeurs de grève et le comité de négociations du syndicat et devant tout ceci, elle a admis les objectifs revendiqués par les travailleurs. Il s'agit donc d'une grande victoire syndicale dont nous sommes tous fiers.



# Avantages aux jeunes journalistes

## Québec

QUÉBEC — Au journal Le Soleil, deux contrats de trois ans ont été signés le 21 juin; l'un pour les journalistes du Soleil à Québec et l'autre pour ceux du Saguenay-Lac-St-Jean. Les deux contrats prévoient la rétroactivité des salaires au 14 décembre 1964 et expirent le 14 décembre 1967. Les négociations duraient depuis le 11 janvier 1965, jour où le syndicat des journalistes de Québec Inc., avait dé-

## Fort-Chambly

FORT CHAMBLY — A la suite de laborieuses négociations, le syndicat des Employés de Bennett Ltd affilié à la Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement Inc. (secteur chaussure) CSN en est arrivé à un accord avec les autorités de la Compagnie Bennett Ltd pour le renouvellement de leur convention collective de travail qui sera d'une durée de deux (2) ans à compter du 1er novembre 1964.

C'est avec le concours du service de conciliation du Ministère du Travail, représenté par M. Lucien Malouin, que les parties en sont arrivées à un règlement.

Les principales modifications apportées à la convention concernant particulièrement les questions d'ordre économique. En effet, la convention accorde une hausse de salaire de \$0.20 aux employés rémunérés sur la base horaire et l'équivalent aux employés rémunérés au système "Bonni".

Cette hausse de salaire se répartit comme suit: \$0.05 l'heure rétroactif à tous les employés, à compter du 1er novembre 1964, 0.05 supplémentaire au 1er mai 1965. Cette augmentation sera portée à \$0.15 le 1er novembre 1965 et finalement à \$0.20 le 1er mai 1966.



Tout employé aura droit à deux (2) semaines de vacances chômées et payés dès qu'il aura complété deux (2) ans de service avec la compagnie, à trois (3) semaines de vacances après quatorze (14) ans de service pour 1965 et après treize (13) ans de service pour l'année 1966. Tout employé qui aura complété vingt-cinq (25) ans de service bénéficiera de quatre (4) semaines de vacances payées.

La convention prévoit dix (10) jours chômés et payés.

A l'occasion du décès d'un parent immédiat de l'employé, celui-ci aura droit à trois (3) jours payés pour participer aux funérailles, si tels jours ont lieu un jour ouvrable.

posé son projet de contrat.

Les deux parties ont recouru à un arbitrage pour décider du salaire qui sera versé à l'équipe du Saguenay-Lac-St-Jean (16 personnes) à laquelle le patron voudrait imposer un décalage de \$10, en moins par rapport aux salaires hebdomadaires versés à Québec. L'accréditation pour ce noyau syndical remonte à juillet 1964 seulement, tandis que pour les journalistes de Québec et la région, il s'a-

git d'un renouvellement de contrat.

Les contrats signés ont trois fois la longueur de celui qui existait auparavant; ils prévoient trois semaines de vacances payées après cinq ans de service (au lieu de 10 ans) et une augmentation de \$20 répartie sur trois ans (10-5-5) pour ceux qui sont au sommet de l'échelle. La nouvelle échelle de salaires au Soleil souligne particulièrement les débutants; il faut au journaliste huit ans d'ex-

périence dans un quotidien — ou l'équivalent — pour toucher l'échelon le plus élevé de cette échelle.

Certaines clauses sont entièrement nouvelles: assurances collectives et caisse de retraite; congés de maladie (auparavant, c'était la coutume qui faisait loi); un comité conjoint patronal-syndical revisant la fiche des candidats avant d'accorder la permanence et le nombre d'années de service qui seront reconnues au "stagiaire".

Il y a aussi une clause sur les "activités extérieures"; ce qui est permis comme collaboration autre que celle donnée au journal Le Soleil. Les primes de fonction sont augmentées et le journal a donné copie officielle de règlements de régie interne au syndicat, après avoir longtemps hésité à le faire.

## Montréal

MONTREAL — Le 3 mai dernier, les autorités de la Compagnie Daoust Lalonde Inc. ont signé avec les représentants du Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal Inc. affilié à la CSN et à la Fédération nationale des travailleurs de l'Industrie du Vêtement Inc. (Secteur Chaussure), une nouvelle convention collective de travail d'une durée de trois (3) ans, qui s'appliquera aux 215 employés à l'emploi de cette importante manufacture de chaussures de la province de Québec.

Les négociations, quoique laborieuses et d'une durée de huit (8) mois (du mois d'août 1964 au mois d'avril dernier), ont conduit les parties en cause à ratifier les conditions de travail suivantes:

Salaires: Les taux minima de salaire sont augmentés dans une proportion de \$0.11 à \$0.18 de l'heure selon la catégorie des emplois.

L'entente prévoit qu'à compter du 1er novembre 1964, tout employé aura droit à une rétroactivité de salaire variant entre \$0.03 et \$0.05 l'heure.

Congés payés: Comme congés payés, les ouvriers auront droit à huit (8) jours de congés payés pour l'année 1965-66 et à neuf (9) jours férés payés pour l'année 1966-67.



Vacances: Ces travailleurs obtiennent aussi comme vacances, trois (3) semaines de vacances après vingt (20) ans de service pour 1965, et trois (3) semaines après quinze (15) ans de service pour l'année 1967.

Semaine de travail: Le semaine de travail sera réduite progressivement pendant la durée de la convention, de 44 heures à 43 heures, à l'exception des mois d'été, alors que la semaine de travail sera de 40 heures.

comme condition du maintien d'emploi;

Durée du contrat: du 1er avril 1965 au 30 mars 1968. Le comité de négociation patronal était formé de Me Jean Massicotte, messieurs F. G. Cook, général et Gilles Morin, directeur du personnel.

Du côté syndical, la négociation était dirigée par Jean-Marie Ouellet, conseiller technique de la CSN, Gilbert Bourgoïn agent d'affaires et Gaspar Lamy, président du syndicat.



MONTREAL — Nouvel exécutif du Syndicat de la Vickers' Assis, de gauche à droite, J.-A. Lévesque, secrétaire; Yves Gaudreault, président; Matthew Della

Melva, 2e vice-président. Debout, dans le même ordre: Emile Sawyer, trésorier; Norbert Béland, 1er vice-président; A. Picard et Jacques Landry, directeurs.

Le plan d'assurance sociale modifié par ces récentes négociations, garantira aux employés en cause l'équivalent de 3% de leur salaire hebdomadaire régulier, pendant une période de treize (13) semaines à l'occasion de maladie.

Les primes du plan d'assurance sont payées 50% par la Compagnie et 50% par les employés, à l'exception des primes d'assurance-vie, dont le coût total est assumé par l'employeur.

Tout dividende, résultant de l'application du plan d'assurance, sera versé aux salariés.

La semaine de travail sera réduite d'une (1) heure par année et s'établira comme suit: employés d'équipe: 45 heures pour 1964-65 et 44 heures pour l'année 1965-66. Tant qu'à la semaine normale de travail de tous les autres employés, celle-ci sera réduite de 44 à 42 heures au cours de la durée de la convention et sera de cinq (5) jours par semaine.

D'autres amendements majeurs ont été apportés aux points concernant l'ancienneté des employés ainsi que les droits du syndicat et de la compagnie.

Les parties étaient représentées lors de ces négociations, pour la Compagnie: MM. Luc Messier, directeur du personnel de la compagnie, Patrick Farrar et Watson Fraser; pour le syndicat: MM. Pierre Pélain président, Roger Lamarre, vice-président ainsi que MM. Denis Grisé et Raymond Couture accompagnés de M. Eugène Rancourt, conseiller technique de la Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement Inc. (secteur chaussure) CSN.



## Sherbrooke

SHERBROOKE — Le règlement suivant met fin à une grève de trente-deux (32) jours à la Canadian Unitcast Steel Ltd à Sherbrooke.

Rétroactivité: \$3.20 par 40 heures de travail.

Pour le calcul des heures de travail on ajoute aux heures régulières les heures accomplies en temps supplémentaire.

1er juillet 1965: 0.08 d'augmentation générale.

Plus des ajustements de salaire variant de 0 à 23 cents l'heure. 116 employés bénéficieront d'ajustements de salaire. Prime d'équipe de 0.08.

La prime d'assurance-groupe sera payée à part égale par l'employeur et l'employé.

Vacances: Droit aux vacances: Tous les employés deux (2) semaines.

Rémunération: Moins d'un an 2%  
1 an à 5 ans 3%  
5 ans à 10 ans 4%  
10 ans et plus 5%  
1er juillet 1966: 0.08 d'augmentation générale. Prime d'équipe de 0.10.

Trois (3) semaines de vacances après 15 ans de services rémunérées à raison de 6% des gains annuels de l'employé.

1er juillet 1967: 0.09 d'augmentation générale.

Retenue syndicale: Dans une période de six (6) mois à compter de la signature de la conven-

tion, tous les employés devront signer une formule d'autorisation de retenue syndicale.

Les nouveaux employés devront signer une formule d'autorisation de retenue syndicale dans les quarante (40) jours de leur embauchage.

Temps et demi sera payé pour tout travail exécuté le samedi.

Quantité de travail: Les couleurs auront quinze (15) minutes de repos après chaque coulée.

Tous les employés bénéficieront de dix (10) minutes de repos dans chaque demi-journée de travail.

## Chapais

CHAPAIS — Entente signée le 30 avril chez Ope-miska Copper Mines après 22 séances de négociations.

Principaux avantages: La juridiction du syndicat étendue à tout chantier de développement éventuel; procédures de griefs améliorées;

Vacances: 1 semaine après 1 an; 2 semaines après 2 ans; 2 semaines après 12 ans;

Salaires: 21 ajustements de salaire, variant de .06 à .10 cents; une augmentation générale en plus de toutes les classifications de .06 cents le 1er avril 1965; plus .06 cents le 1er avril 1966; plus .06 cents le 1er avril 1967; plus .03 cents le 1er janvier 1968; soit un total de 21 cents pour tout le monde et 27 cents dans les cas des ajustements; nouveau régime d'assurance groupe à 50% défrayé par la compagnie; un fonds de pension; prime au rendement (bonus); clause de sous-contrat; sécurité syndicale (maintien d'affiliation

# MOTS CROISES

## HORIZONTALEMENT

- A— Recensement
- B— Porter plus haut — Eviter
- C— Symbole du blismuth — Qualité de ce qui est inutile
- D— Sécheresse — Aliments apprêtés
- E— Retourne — En matière de...
- F— Qui colle comme de la glu
- G— Qui est en usage (fém.) — Ouvertes
- H— Irlande — Assaisonner
- I— Religieux — Vêtements
- J— Donner de la noblesse — Du verbe rire
- K— Vas sans but — Femme qui à un enfant
- L— Vase à boire — Transmises (pl)

## VERTICALEMENT

- 1— Action de débarquer
- 2— Choisir par élection — Une des collines de Jérusalem
- 3— Négation — Qui sont d'ivoire (pl)
- 4— Prénom masculin — La plus haute des voix d'homme (pl)
- 5— Chacune des enveloppes contenant les centres nerveux — Fleuve d'Espagne
- 6— Cruelles, violentes — Article simple
- 7— Obligé — Averti, sage
- 8— Tête d'une tige de blé — Compter sur...
- 9— Traitées avec brutalité — Note
- 10— Lac américain — Elevations de terre
- 11— Propre — Irlande
- 12— Tissu entrelacé en forme de natte — Crochets en forme de "S"

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A												
B												
C												
D												
E												
F												
G												
H												
I												
J												
K												
L												



## La statue d'or...

Il était une fois une jeune fille, ma foi fort jolie, qui se promenait dans un pré en fleurs.

Sur la berge d'un ruisseau la belle s'est penchée pour s'y mirer.

Un lutin s'y noyait dans l'écarlate du soleil couchant.

Cueillant une marguerite, la belle la tendit au lutin qui se cramponna aux blanches pétales.

"Tu m'as sauvé. Je veux te récompenser. Fais un vœu. Un seul cependant. Je suis un si petit lutin. Mon pouvoir n'est pas grand".

Effleurant le lutin de ses lèvres, la belle lui dit: "Je fais le vœu de chan-

ger en or tout ce que je touchera".  
"Je te l'accorde" dit le lutin qui disparut sous un champignon.

La jeune fille voulut le rattraper, glissa, perdit pied, et saisit la branche d'un saule pour ne pas tomber.

Il y eut un éclair et elle sentit sous ses doigts le froid contact du métal.

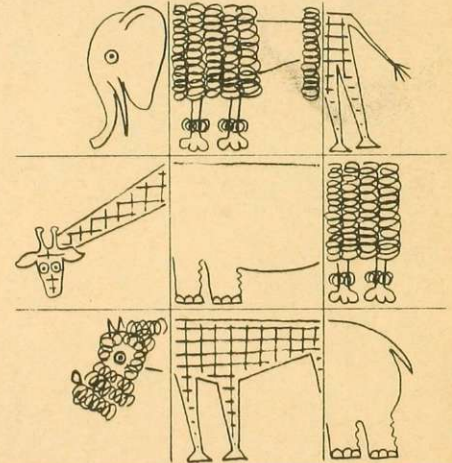
De toutes ses feuilles, de toutes ses branches en détresse, pleurait un saule... d'or.

"Mon Dieu" s'écria la belle. Et elle porta la main à son front.

Elle fut transformée en statue d'or.

(Un conte de Jacques Guay)

## LE CORBEAU ET LE RENARD



## CONCOURS JUILLET 1965

**JEU NO 1** — Ceux qui désirent participer au concours n'ont qu'à reconstituer les dessins d'animaux, comme il se doit. Le journal "Le Travail" offre au gagnant une valeur de \$10 en beaux livres d'enfants. Notre gagnant de juin est Mario Robert (5 ans) Mont-St-Grégoire, Qué.

**JEU NO 2** — Vous avez assisté aux démonstrations d'un cirque? Dessinez-nous ce qui vous a le plus fasciné. Le gagnant recevra du matériel d'artistes pour une valeur de \$10 offert par le journal "Le Travail". Notre gagnant de juin est Francine Hébert (9 ans) 440 Bourgeois, Alma, Lac St-Jean.

## LES AVENTURES DE TI-JEAN

